



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 décembre 2022 à 18h30

Président : Monsieur Sylvain COUFFIGNAL, Maire

Membres du conseil présents : MM. CAMPELS, CAVAILLES, DELAGNES, ICHES, MONTEILLET, NEDELEC, SAULES, TOURNEMIRE, VIOULAC, ZERBINATI.

Absents et excusés : CARLES-DUBOC, GRIALOU, GUIRAL

Monsieur Fabien GUIRAL a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CAVAILLES.

Secrétaire : Monsieur Francis TOURNEMIRE

Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 11 – Représentés : 1 – Absents : 2

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

ORDRE DU JOUR :

- Voirie : tableau de classement
- Présentation bilan financier RPI 2021/2022
- Règlement et dénomination salle du haut de la salle des fêtes
- Salle des fêtes : planning 2023 et demande de location
- PLUi : éléments patrimoniaux
- Point travaux communaux
- Questions diverses

DELIBERATIONS ADOPTEES

Emprise de voirie et cession gratuite

Par Madame Aurélie CARLES et Monsieur Maxime GAILLAC

N° 2022-12-08-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession foncière suivant :

Madame Aurélie CARLES et Monsieur Maxime GAILLAC demeurant Raubesc - Saint Cyprien sur Dourdou 12320 CONQUES EN ROUERGUE sont disposés à céder gratuitement à la commune de Nauviale une bande de terrain de 6 mètres de large et 150 mètres de long situé sur les parcelles B 28 et 648 constituant le chemin d'accès à deux habitations nouvellement réhabilitées au lieu-dit La Capélonie.

J.F. SC



Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à cette opération immobilière à savoir :

Accepter la cession gratuite par Madame Aurélie CARLES et Monsieur Maxime GAILLAC et mandate Monsieur le Maire pour faire établir par géomètre tous documents d'arpentage, recevoir et authentifier les actes précités en la forme administrative en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales étant ajouté que la collectivité sera représentée à ces actes par un adjoint en exercice par application du même texte.

Classement voirie **N° 2022-12-08-02**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de remettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Il convient en effet d'intégrer la dénomination des voies arrêté le 18 mars 2021 et l'adaptation des longueurs de voies correspondantes et notamment des places. Il expose que certaines voies appartenant à la commune et affectées à l'usage public ne sont pas classées actuellement comme voie communale. Il propose que toutes ces voies soient intégrées dans le tableau de classement unique des voies conformément à la circulaire du 31 juillet 1961.

Monsieur le Maire rappelle également l'arrêté signé le 15/12/2015 de délimitation des limites des agglomérations de Nauviale et Combret. Il indique qu'il convient de maintenir le classement de l'ensemble des voies comprises dans ces limites comme des rues.

Il précise enfin que le classement de voie est dispensé d'enquête publique comme prévu par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

J.F. SC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tableau de classement des voies prenant en compte l'ensemble de ces modifications.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, considérant que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des voies, après avoir délibéré, approuve ce projet et prononce le classement dans la voirie communale des chemins, rues et places désignés en annexe.

La nouvelle longueur des voies communales est de : 67 248 ml

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

TENEUR DES DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Procès-verbal du 19 octobre 2022 :

Le procès-verbal du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

RPI Bilan financier 2021-2022

- Pôle de Nauviale : les dépenses se sont élevées à 77031.94 €
Les recettes sont de 2295.00 € soit un coût par élève de 2019.92 €

Avec 37 élèves dont : -27 enfants de Nauviale
-5 enfants de Pruines
-5 enfants de Mouret

- Pôle de Pruines : les dépenses se sont élevées à 31694.11 €
Les recettes sont de 850.00 € soit un coût par élève de 1921.75 €

Avec 16 élèves dont -6 enfants de Pruines
-7 enfants de Nauviale
-3 enfants de Mouret

Dénomination et gestion de la salle du Haut

À la suite des travaux de rénovation de la salle du haut de la salle des fêtes, l'idée de nommer cette dernière est apparue. Malgré un temps de recherche et de discussion, aucun nom n'est vraiment ressorti pour « baptiser » cette salle. Les élus sont invités à réfléchir pour réaborder cette question.

Il s'avère aussi assez difficile de faire l'état des lieux et le ménage de cette salle lorsqu'elle est louée séparément de la salle des fêtes.

Le souhait de la majorité est que cela puisse être fait par du personnel communal. Les élus assureront le suivi de son état à partir de l'agenda qui sera transmis par le secrétariat de mairie.

J.F. SC

Demande de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants En Algérie, Maroc Tunisie)

À la suite de la demande de la FNACA de la région de pouvoir utiliser la salle des fêtes le 19 mars 2023, le conseil municipal donne un avis favorable.

PLUI-Eléments patrimoniaux

Dans le cadre de la mise en place du PLUI, nous devons recenser les éléments de la commune qui méritent d'être protégés :

- Fontaines
- Certaines croix
- Arbres remarquables
- Chapelle
-

Un recensement sera fait notamment pour les fontaines à Combret et Campelobre. Le chêne, route d'Arjac a été indiqué comme pouvant être répertorié.

Points sur les travaux communaux en cours :

M. le Maire précise que l'agrandissement du cimetière de Combret est terminé et remercie ceux qui ont cédé ou donné du terrain pour permettre cette extension.

Ceci permettra de vendre des concessions aux nouveaux demandeurs. Pour cela, il convient d'établir un règlement et des tarifs.

De même et toujours à Combret, les travaux pour l'assainissement, les eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux sont pratiquement finis. Seule la station d'épuration n'est pas terminée.

Electricité, délestages éventuels

M. le Maire nous fait part de la possibilité de coupures d'électricité et des modalités appliquées dans cette éventualité :

- Tous les jeudis ont lieu les prévisions de délestages éventuels.
- Les mairies concernées seront prévenues à J-3 puis à J-1
- Les coupures éventuelles auront lieu entre 8H et 13H et entre 18H et 20H. Elles seront tournantes et ne dureront pas plus de 2H par foyer.
- L'info sera transmise sur l'application « *Panneau Pocket* ».
- Les coupures peuvent altérer les réseaux téléphoniques : en cas d'urgence appeler le 112 plutôt que le 18 ou le 15.

**Le Maire,
Sylvain COUFFIGNAL**



**Le secrétaire de séance,
Francis TOURNEMIRE**

